

La crise des Ressources Humaines pour la santé est perçue au Mali comme à l'instar des autres pays, particulièrement en Afrique subsaharienne.

Cette pénurie de Ressources Humaines compétentes et motivées pour la santé est désormais reconnue comme la principale contrainte du système de santé malien, au-delà du manque d'infrastructures, d'équipements et de moyens financiers.

Déjà l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans son Rapport sur la Santé dans le Monde 2006 a fait remarquer qu'alors que la région Afrique supporte 24% du poids des problèmes de santé de par le monde, elle ne possède que 3% des professionnels de la santé et ne compte que pour 1% des dépenses mondiales de santé.

Le problème des Ressources Humaines pour la santé est donc une préoccupation internationale et fait l'objet de l'engagement mutuel tant de la part des organisations internationales que des gouvernements africains. L'OMS et d'autres plateformes encouragent les pays à partager leurs bonnes pratiques en la matière.

C'est pourquoi à travers la présente Politique de Développement des Ressources Humaines pour la santé (PDRHS), le Gouvernement du Mali entend affirmer toute sa volonté de s'attaquer fermement au problème du développement des Ressources Humaines pour la Santé.

Il propose ici un nouveau contrat aux travailleurs de la santé : le Gouvernement s'engage à améliorer la gestion de ses Ressources Humaines pour la santé et à améliorer leur motivation et en particulier leurs conditions de travail, en échange de leur entière disponibilité et de leur savoir-faire.

La Politique de Développement des Ressources Humaines pour la santé s'articule autour des axes stratégiques suivants :

1. L'organisation de la fonction de gestion des ressources humaines pour la santé;
2. Le renforcement des capacités des ressources humaines pour la santé (formation initiale et continue) ;
3. La gestion des recrutements et des affectations;
4. La gestion des carrières ;
5. La motivation des ressources humaines.

Pour réaliser ces défis, le Ministère de la Santé devra collaborer avec les autres institutions concernées par ces problématiques. En particulier, une collaboration plus poussée sera nouée avec les Ministères en charge de l'Economie et des Finances, de l'Administration territoriale et des Collectivités locales, du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, ainsi que de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, afin de définir les modalités d'une

revalorisation des revenus du personnel sanitaire et d'un accroissement des recrutements. En outre, le Ministère de la Santé travaillera avec ceux chargés des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique afin d'améliorer la pertinence et la qualité des formations des futurs agents sanitaires.

Si le Gouvernement du Mali doit jouer le premier rôle pour mettre en oeuvre cette Politique en vue d'atteindre les objectifs fixés, il formule cependant le voeu de recevoir le plein soutien de ses partenaires au développement. L'OMS recommande dans son Rapport sur la santé dans le monde 2006 « Travailler ensemble pour la santé », d'adopter une « approche 50 : 50 » consistant à ce que 50% de l'aide extérieure soit dédiée au renforcement du système de santé, dont la moitié aux stratégies de développement des ressources humaines. Le Gouvernement du Mali appelle ici ses Partenaires Techniques et Financiers à suivre, dans la mesure du possible, ces recommandations, et à orienter leur appui financier et institutionnel vers le soutien au système de santé et à la présente Politique.

Le document de Politique Nationale de Développement des Ressources Humaines a été validé par le Ministre de la Santé en 2009.

Le Plan Stratégique National est un instrument d'opérationnalisation de la Politique de Développement des Ressources Humaines pour la Santé. Il prend en compte les problèmes identifiés et les orientations stratégiques retenues dans le document de Politique pour tracer le cadre des interventions nécessaires à la résolution des problèmes.

TELECHARGER



